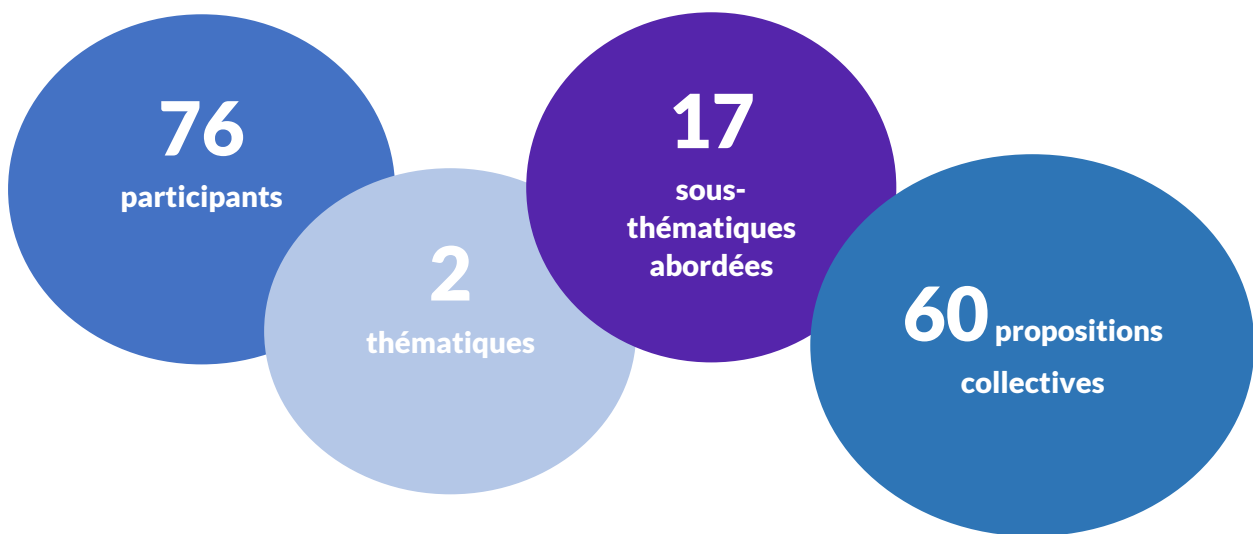


COMPTE-RENDU DE L'ATELIER AVEC LES ACTEURS RELAIS DU TERRITOIRE

Concertation sur le PADD – 29 septembre 2017

Les chiffres de l'atelier



Présentation de l'atelier

L'atelier avait pour but de porter à connaissance les grandes orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** du projet de PLUI-HD de Dijon Métropole. Ce temps de rencontre devait permettre de réfléchir aux **conditions du développement de la Métropole à l'horizon 2030**. La grande diversité des participants présents et de leurs domaines d'intervention a permis une approche transversale et multithématique de la question posée : *Comment concilier le développement de la Métropole, tant en termes d'habitat que d'activités économiques, et la préservation de notre cadre de vie et de notre environnement (paysages, terres agricoles, biodiversité, etc.) ?*

Synthèse des contributions de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en trois temps : un temps de présentation des enjeux issus d'un diagnostic largement partagé, un temps de travail en sous-groupes thématiques (habitat et développement économique) et un temps de restitution.

Les réflexions menées au sein des différents groupes de travail ont mis en avant plusieurs critères importants pour concilier développement de la Métropole et préservation de l'environnement et du cadre de vie du territoire :

- La nécessité de prendre en compte **l'échelle de proximité**, en réfléchissant de manière fine et contextualisée, à l'échelle des quartiers par exemple, sur les questions de l'habitat ou des zones d'activités économiques ;
- L'objectif de **renforcer et fluidifier les réseaux de transports** de la Métropole pour permettre le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et faciliter **l'intermodalité** ;
- **Le besoin de mieux faire cohabiter l'habitat et les activités économiques** ;
- **L'intérêt d'exploiter l'ensemble des potentialités**, foncières et bâties, présentes au sein du territoire (renouvellement urbain, aménagement des friches, etc.) afin de limiter la consommation de nouveaux espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les participants ont également souligné que le **cadre de vie de la métropole était l'un des atouts de son attractivité**. Par conséquent, il s'agit de le mettre en valeur et de le préserver afin d'attirer de nouveaux habitants et des entreprises. Les éléments qui composent ce cadre de vie sont à la fois, le patrimoine, naturel et historique, la diversité économique, les espaces naturels mais aussi le réseau de transports qui se déploie sur l'ensemble du territoire.

En premier lieu, les participants se prononcent en faveur de **l'intensification** des espaces déjà construits, afin de limiter l'artificialisation des nouvelles terres, tout en veillant à l'inscrire dans une **démarche d'aménagement qualitative** et respectueuse des contextes locaux (densités adaptées aux communes et aux quartiers, harmonie architecturale, etc.). Les participants ont ainsi insisté sur l'importance de préserver une grande **diversité des formes d'habitat** dans les quartiers et dans les communes pour répondre aux besoins en logement de tous et notamment des familles qui ont tendance à quitter la métropole pour des territoires périphériques.

Quatre sujets ont ensuite été particulièrement discutés dans les différents groupes de l'atelier.

L'ENVIRONNEMENT DE PROXIMITE

Concernant l'environnement de proximité, trois aspects ont été soulignés par les participants :

- **La mixité fonctionnelle**

Cette mixité doit permettre de renforcer la proximité entre habitat, transports, activités de loisirs et activités économiques. Pour se faire les participants proposent de travailler les formes et la composition urbaine : commerces et activités artisanales en rez-de-

chaussée des immeubles, présence d'équipements sportifs et associatifs au sein des quartiers de la métropole, aménagement de bâtiments intégrant des services et des espaces de jeux, etc. Cette mixité fonctionnelle doit également être accompagnée d'un travail sur **la mixité sociale et intergénérationnelle** : il s'agit, ainsi, de prévoir des espaces dédiés au sein des quartiers et des bâtiments pour accueillir cette mixité (logements pour différents publics, présence de logements privés et de logements sociaux au sein d'un même immeuble, etc.).

- **La place de la nature en ville**

Les participants s'accordent sur l'importance de sa présence sous différentes formes (parcs, jardins, plantations dans les espaces construits, valorisation des grands espaces naturels). Parallèlement, ils expriment différentes propositions sur la **manière dont elle devrait être développée et aménagée à l'horizon 2030**. Une majorité des participants est en faveur de la présence d'espaces verts de pleine terre lors de nouvelles constructions et sur la valorisation des grands espaces naturels (rives de l'Ouche). Certains participants proposent l'aménagement d'**espaces verts partagés** dans les nouvelles constructions ou encore de jardins sur les toits. La végétalisation des bâtiments suscite cependant des débats entre les participants, certains s'exprimant contre la présence de toitures végétalisées. **La nature en ville participe à la présence de la biodiversité et à l'amélioration du cadre de vie** (espaces de repos et de rencontre, espaces de loisirs, etc.). Différentes propositions ont ainsi été formulées pour renforcer ces aspects : création de nichoirs dans les nouvelles constructions, aménagement de la coulée verte au sein du territoire, création d'« îlots de fraîcheur » au sein des espaces urbanisés. L'important est ainsi de pouvoir créer une véritable « **trame verte et bleue** » qui irriguerait l'ensemble du territoire.

- **Les friches urbaines et industrielles**

Le réinvestissement des friches apparaît comme une opportunité pour les participants pour développer et renforcer la qualité des environnements de proximité. Les friches peuvent ainsi être les **lieux de (re)développement de la nature en ville** afin de favoriser le verdissement du cadre de vie et un meilleur équilibre dans les densités de certains quartiers d'habitat. Les friches peuvent également être intégrées à **l'aménagement des nouveaux quartiers** en accueillant prioritairement des commerces ou des logements. L'un des facteurs importants pour la valorisation de ces friches est de bien **les connecter à l'ensemble des réseaux de mobilités existants**. Plusieurs contributions proposent ainsi, autour des friches, le développement de circulations vélo et piétonnes.

LA MOBILITE ET LES RESEAUX DE TRANSPORT

La configuration des mobilités et des réseaux de transports a également été au cœur des échanges lors de l'atelier. Pour les participants, l'un des éléments majeurs est **l'amélioration de l'accessibilité aux zones d'activités économiques**, tous modes de transports confondus.

Pour favoriser l'attractivité de ces zones et répondre aux attentes des travailleurs se rendant sur le territoire, ils suggèrent ainsi :

- **Le réaménagement de certains accès routiers** vers les zones d'activités économiques et les zones industrielles (l'Arc, la LINO, la rocade vers les zones de Valmy, Beauregard, etc.). Le stationnement automobile doit, selon certains participants, être augmenté, mais à certaines conditions comme le développement des places de co-voiturage.
- **L'accroissement de la desserte en transports en commun** et l'incitation à l'utilisation de ce mode de transport avec l'augmentation des parkings relais.
- **Le développement des itinéraires cyclables sécurisés** ainsi que des accès piétons, notamment lors de l'aménagement de nouvelles zones d'activités.

Certains participants suggèrent également d'encourager la **mutualisation des parkings** centraux situés à proximité des zones d'activités ou des lieux d'intérêt du territoire. Ces réflexions sur les mobilités ont également porté sur les zones résidentielles. Il s'agit d'accorder une large place aux **modes actifs** de déplacement et de limiter la place de la voiture, notamment pour réduire les nuisances liées à la circulation automobile.

Les participants souhaitent également que l'**intermodalité** et la **cohabitation des différents modes de transport** soient renforcés à l'horizon 2030. Par ailleurs, ils évoquent la possibilité de mettre en place certaines actions en faveur de l'organisation des mobilités sur le territoire comme l'incitation à la réalisation de Plans de Déplacements Entreprises.

ACTIVITES ECONOMIQUES ET HABITAT

Un troisième point évoqué est celui du **rapprochement entre activités économiques et habitat** et des conditions de leur cohabitation. Plusieurs propositions ont été formulées :

- **L'aménagement de transitions entre les zones d'habitat et les zones d'activités**, notamment les zones industrielles. Ces transitions pourraient être, par exemple, des espaces de maraîchage ou des espaces verts récréatifs.
- **L'implantation de structures économiques**, comme les pépinières d'entreprises, **dans les centres-villes**.
- **Proposer des services de proximité mutualisés** à destination des travailleurs et des habitants.

Le Sud dijonnais a été pointé comme l'un des secteurs de la Métropole le plus propice à l'aménagement de zones accueillant habitat et activités.

L'ensemble de ces propositions ont également pour objectif de limiter les déplacements, à la fois pour les habitants de la Métropole, mais également pour les travailleurs qui viennent quotidiennement sur le territoire. En rapprochant l'ensemble des activités et des services à proximité des lieux de transports et d'habitat, la Métropole peut parvenir, selon les participants, à se développer tout en conservant, voire en développant, les atouts de son cadre de vie.

EXPLOITER LES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE

Enfin, les participants ont souligné l'intérêt et l'importance, pour la Métropole, **d'exploiter et d'optimiser au mieux l'ensemble de ses ressources**, notamment foncières et bâties, pour se développer à l'horizon 2030. Cela signifierait :

- **D'utiliser les friches** présentes sur le territoire, comme évoqué précédemment, en vue de l'aménagement d'espaces verts, la construction de nouveaux quartiers d'habitat mais également le développement de zones économiques. Ils proposent également de favoriser l'implantation des nouvelles entreprises, prioritairement dans les zones d'activités existantes sur le territoire.
- **De favoriser la rénovation et la réhabilitation de l'habitat ancien** pour accueillir les nouveaux habitants. Cela permettrait de valoriser les ressources existantes et de limiter l'étalement urbain.

LES POINTS CLÉS

Éléments de consensus	Éléments qui ont suscité des débats
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la proximité entre habitat, services, transports, espaces verts et activités économiques • Fluidifier les déplacements et faciliter l'accès aux zones économiques • Mettre en place des densités adaptées aux territoires et une offre de logements diversifiée répondant aux besoins des populations • Développer les modes actifs de déplacements • Exploiter les friches urbaines et industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager la présence de la nature en ville : végétalisation des bâtiments ou espaces de pleine terre • La proximité habitat et zones industrielles • La place de la voiture et du stationnement sur le territoire